PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS CONSULTATION DU PUBLIC
relative à l'élaboration du Schéma Régional des Carrières

Objet de la consultation du public

Le schéma régional des carrières (SRC) a été créé par l'article 129 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR). « Il définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. »
Le décret d'application publié le 15 décembre 2015 (articles R. 515-2 à 7 du Code de l'environnement) est venu préciser le contenu des futurs SRC, les modalités et les conditions de leur élaboration, de leur suivi ainsi que de leur révision.
Cette consultation est organisée pour recueillir l'avis du public sur le projet avant son approbation finale, comme le prévoit l'article R.515-5 du Code de l'Environnement.
Le SRC est élaboré par le préfet de la région Normandie et il doit être approuvé au plus tôt. Une fois en vigueur, le SRC se substitue aux actuels schémas départementaux des carrières (SDC).

Documents soumis à la consultation du public

Le dossier soumis à la consultation du public comporte les pièces mentionnées à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement :

- le projet de Schéma Régional des carrières et les annexes cartographiques
- le bilan de la concertation préalable du public et les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de cette concertation
- le rapport d'évaluation environnementale établit par le bureau d'études ECOVIA
- l'avis de l'autorité environnementale (AE-CGEDD) sur l'étude d'évaluation environnementale du projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)
- les avis émis par les administrations et organismes institutionnels consultés ainsi que
- la synthèse des modifications apportées au SRC, suite aux avis émis par les administrations et organismes institutionnels

Déroulement de la consultation du public

La consultation du public pour l'élaboration du schéma régional des carrières sera ouverte du jeudi 25 septembre 2025 au samedi 25 octobre 2025
Pendant la période de consultation, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la DREAL : Elaboration du Schéma Régional des Carrières | DREAL Normandie

La participation du public s'effectue par voie électronique en transmettant vos observations :

- soit via un questionnaire en ligne accessible sur le site internet de la DREAL :Elaboration du Schéma Régional des Carrières | DREAL Normandie
- soit par courrier à l'adresse suivante : Consultation du public – Projet SRC - DREAL Normandie - Service Eau Littoral Biodiversité - Cité administrative – 2 rue Saint-Sever – BP 86002 – Rouen Cedex

À l'issue de la consultation, une synthèse spécifique sera établie et sera mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus, dans un délai de 3 mois.
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter à la DREAL Normandie, le Service Eau Littoral Biodiversité (SELB) : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr au numéro suivant : 02-78-26-21-27.